

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'étude de Frs 550'000.- pour la gestion du patrimoine routier*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La Commune d'Yverdon-les-Bains recense 27'070 habitants au 31.12.2010<sup>1</sup>, avec des pronostics allant jusqu'à 40'000 habitants pour l'ensemble de l'agglomération yverdonnoise à l'horizon 2030.

Les transports publics, les transports individuels motorisés et la mobilité douce utilisent les infrastructures routières communales pour leurs déplacements. Le réseau yverdonnois s'étend sur une longueur totale d'environ 120 kilomètres.

La commune est responsable de l'entretien et de l'état de son réseau routier. La Municipalité a délégué l'exploitation et la planification de l'entretien des routes au Service des travaux et de l'environnement (STE).

Actuellement, la gestion du patrimoine routier, c'est-à-dire la planification des interventions selon l'inventaire des routes, se fait en fonction du degré d'urgence en tenant compte du budget alloué à la planification de l'entretien et aux crédits pour le renouvellement des infrastructures. L'état général du réseau routier n'est que peu intégré dans les planifications d'entretien, les réseaux de distribution des énergies et d'assainissement étant actuellement les facteurs déterminants des interventions sur la voirie.

Les interventions d'entretien sont répertoriées dans des tableaux Excel, mais ne sont pas encore intégrées dans le Système d'information du territoire (SIT). Un élément essentiel fait aujourd'hui défaut, c'est le diagnostic de l'état actuel de notre réseau et la planification des mesures à prendre.

Aujourd'hui, les décideurs doivent avoir une vision beaucoup plus précise et à la fois globale de la gestion des routes et des infrastructures. Cette étude va alimenter les outils de pilotage de la politique de maintenance de l'infrastructure routière. Cette vision sous forme de tableau de bord est d'autant plus indispensable que la Confédération et le Canton fixent, voire renouvellent les standards de qualité auxquels le réseau doit se conformer. Il en est ainsi en matière d'urbanisation, de mobilité, d'assainissement phonique des routes, ou encore d'infrastructures souterraines.

La démarche proposée s'inscrit dans les lignes directrices pour la planification et la gestion du réseau routier du canton de Vaud (RoC 2020 – octobre 2010).

---

<sup>1</sup> état statistique fourni par le SCRIS et incluant la population résidente suisse et étrangère permanente

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/mobilite/routes/fichiers\\_pdf/RoC2020\\_Horizon\\_routes.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/mobilite/routes/fichiers_pdf/RoC2020_Horizon_routes.pdf)

## **Projet de Gestion du patrimoine routier**

Ce projet consiste à établir simultanément un état des lieux, un plan d'action et un outil de planification financière de l'entretien du patrimoine routier.

Il est aussi un document qui renseigne et conserve la connaissance du réseau routier à travers le temps.

Il se caractérise par une approche rationnelle fondée sur l'expérience pratique et sur des études théoriques. Il permettra donc d'engager les dépenses au bon endroit et au bon moment.

L'objectif de la mise en place d'un tel outil de pilotage pour le maintien de la valeur du patrimoine routier, s'articule autour des éléments suivants :

- ⇒ **Inventaire des routes** : il s'agit de dresser un inventaire des voies de communication et de les saisir dans un outil informatique approprié (SITy).
- ⇒ **Connaître l'état des routes** : l'état des routes sera relevé selon une méthodologie bien définie et saisi à l'aide du même outil informatique que l'inventaire. Il faut également évaluer et exploiter ces données à l'aide de l'outil.
- ⇒ **Définir le planning des mesures** : les mesures seront proposées selon un catalogue standardisé pour la commune et appliquées aux tronçons de route en fonction de l'état, de la catégorie et de la charge de trafic. Il s'agit également de pouvoir définir les priorités dans le catalogue des mesures souhaitables.
- ⇒ **Demande de budget** : l'établissement des budgets prévisionnels sur cinq ans sera facilité, avec des propositions de réalisation en fonction des priorités.
- ⇒ **Evaluer l'évolution de l'état du réseau routier** : le suivi et l'évaluation de l'évolution du réseau routier seront assurés et mis en rapport avec les moyens financiers investis dans l'entretien.

Ce projet doit garantir un état du réseau routier correspondant aux attentes actuelles des usagers et des riverains. Il doit également permettre de préserver et développer les réseaux routiers de manière à satisfaire les intérêts de la collectivité, tout en tenant compte des besoins futurs et des standards requis.

## **Démarche**

Pour des raisons de capacité de travail (manque de ressources et de compétences spécifiques), le service doit s'adjoindre des aptitudes d'un bureau d'ingénieurs civils pour mettre sur pied ce projet.

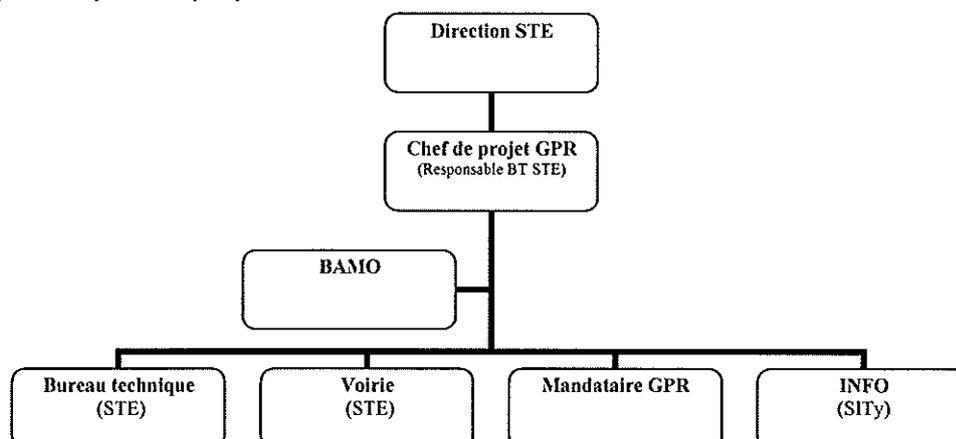
Ce dernier attend du mandataire, non seulement un support logistique et technique, mais surtout, un accompagnement actif et professionnel dans le choix et l'élaboration de la méthodologie à mettre en œuvre, ainsi que pour le travail d'information et de persuasion des acteurs en présence.

Le Service travaux et de l'environnement souhaite également s'approcher d'un bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO) pour suivre les opérations car :

- il est avantageux de recourir à un partenaire ayant une excellente expérience de la gestion des réseaux routiers (méthodologie, priorisation, normalisation, etc.) ;

- le recours à un consultant extérieur répond aussi à un souci d'impartialité en prévision de choix stratégiques difficiles.

Organisation prévue pour le projet :



## Coûts et financement

Les dépenses nécessaires pour l'établissement du projet « Gestion du patrimoine routier » et de son plan directeur d'actions - étape 1 s'articulent de la manière suivante :

Mandataire	Frs	270'000.-
BAMO et pilotage	Frs	50'000.-
Matériel	Frs	20'000.-
Signalisation	Frs	10'000.-
Relevés et essais sur les infrastructures	Frs	100'000.-
Module informatique	Frs	30'000.-
Prestations internes	Frs	30'000.-
Plus-value intégration Gressy	Frs	40'000.-
<b>Total</b>	<b>Frs</b>	<b>550'000.-</b>

Le projet figure au Plan des Investissements 2011-2012 pour un montant de Frs 450'000.-. L'augmentation du montant nécessaire est principalement imputable à l'intégration dans l'analyse du réseau routier de la Commune de Gressy, ainsi qu'au calcul des prestations internes. Les dépenses seront réparties sur les années 2011, 2012 et 2013.

Ce projet ne peut faire l'objet d'aucune subvention fédérale ni cantonale.

Le crédit d'étude ne pourra pas être imputé sur un crédit d'investissement. Il sera donc amorti sur une durée de 5 ans. Les charges d'exploitation se limiteront aux charges financières de Frs 8'900.- et aux amortissements de Frs 110'000.-, soit un total de Frs 118'900.-.

## Boussole 21

L'évaluation des mesures de réalisation sous l'angle du développement durable s'effectuera lors des demandes de crédits d'investissements. L'analyse intégrera l'ensemble des données, la gestion du patrimoine routier étant un élément qui permettra d'étayer les choix

dans le cadre des projets futurs d'urbanisation (aggloY), de renouvellement d'infrastructures (CISY-crédit cadre) et d'assainissement du bruit routier.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à lancer le projet de gestion du patrimoine routier ;
- Article 2: Un crédit d'étude de Frs 550'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte « Etude sur la gestion du patrimoine routier » n° 9404. Elle sera amortie en 5 ans au plus.

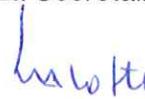
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

#### Glossaire

BAMO : Bureau d'appui du maître de l'ouvrage  
BT Bureau technique  
CISY Commission des infrastructures souterraines yverdonnoises  
SITy Système d'information du territoire yverdonnois  
GPR Gestion du patrimoine routier

Délégué de la Municipalité : Monsieur M.-A. Burkhard